

du Parlement et non point de l'exécutif. Alors, ces ruses idiotes pour faire changer les rapports par l'exécutif et par le gouvernement prendront fin. C'est la deuxième fois que cela arrive.

J'étais membre du comité permanent des transports et des communications avant de devenir membre du comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Deachman: Pourquoi n'avez-vous pas voté contre le rapport?

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Je demande à nouveau la collaboration des honorables députés pour permettre au représentant de Calgary-Nord de terminer ses observations.

M. Woolliams: Je veux répondre au député de Vancouver-Quadra (M. Deachman). Lorsque je siégeais au comité des transports et des communications, j'assistais aux séances. Si je n'en suis plus membre c'est que je siège désormais au comité de la justice et des questions juridiques. Le ministre de la Justice (M. Turner) et d'autres membres du comité peuvent le confirmer.

Du temps que j'étais membre de ce comité, un matin son président s'est trouvé malade. Nous l'ignorions car nous ne sommes pas devins. Les députés du gouvernement ont déclaré qu'ils changeraient de président. Vous voyez cela d'ici? On voulait se défaire d'un membre parce qu'il était malade. Devinez qui l'a renvoyé? Le député de Calgary-Sud (M. Mahoney). Il voulait être président du comité. Vous voyez le tour de passe-passe? Nous avons dit: Voici un président canadien-français, membre du parti libéral qui fait un bon travail; il mérite de garder la présidence.

M. Perrault: Asseyez-vous.

M. Woolliams: Mon ami me dit de m'asseoir. Permettez-moi une digression, que j'invoque le Règlement...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Le député est censé faire un discours sur l'amendement. Il n'est pas question pour lui d'invoquer le Règlement.

M. Woolliams: Le député de Burnaby-Seymour ne devrait pas être autorisé à faire de discours avec cette partie de son postérieur que le bon usage parlementaire m'interdit de mentionner. D'après le Règlement, il doit reprendre son siège. Le député n'a pas le droit, même s'il est un des rustauds de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique, de m'interrompre sans occuper son siège à la Chambre.

[M. Woolliams.]

• (9.30 p.m.)

M. McGrath: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Tous ces rappels au Règlement ne mènent à rien. Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) fait donc appel au Règlement.

M. McGrath: J'invoque le Règlement, car il prévoit qu'un député ne peut prendre la parole que de son siège. Avec tout le respect que je lui dois, je signale au député de Burnaby-Seymour (M. Perrault) qu'il n'est pas à son siège.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Le député de Calgary-Nord a la parole.

M. Woolliams: Même si les vis-à-vis ne sont pas d'accord, je prétends que s'ils écoutaient en silence, nous pourrions procéder un peu plus vite. Revenons-en donc à mon récit.

A la réunion suivante du comité, les libéraux s'empressèrent de désigner un nouveau président. Notre parti n'a jamais été partisan de cette sorte de procédure. Une motion fut alors proposée, analogue à celle concernant le transport à Terre-Neuve. A nouveau, elle a été adoptée. Deux fois la motion a été adoptée par le même comité, et deux fois l'exécutif a décidé de la modifier. A la réunion du comité, les conditions du quorum étaient respectées. Je le répète, le comité a adopté deux fois la motion, qui a été présentée deux fois à la Chambre des communes et deux fois, le gouvernement a essayé d'imposer sa loi à la Chambre des communes. Voilà pourquoi je prétends que le nouveau Règlement et l'attitude du gouvernement empêchent le bon fonctionnement de ces sortes de comité.

La seule façon d'obtenir l'équité au sein des comités c'est de leur faire élire leur propre président sans distinction de parti, et ce sera alors une véritable démocratie, mais tant que le comité sera le mandataire du parti libéral, il ne pourra être question d'équité en ce qui concerne la structure du comité et ses travaux. C'est pourquoi le gouvernement propose maintenant de rayer du rapport du comité la question des transports à Terre-Neuve.

Le sous-amendement replace la question sous son vrai jour, car s'il est adopté, l'exécutif pourra changer tout ce qui a trait à un comité. Le député de Burnaby-Seymour a prétendu que tous les députés n'ont pas participé à la séance du comité et que le Parlement peut tout modifier, peu importe ce que